

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 22 JUIN 2017

N° 2017-07-02

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux juin à seize heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du treize juin deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Aubres, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 133

Présents (mini 30) : **38**

Nombre de voix

En exercice : 252

Présentes : 46

Exprimées par pouvoirs : 105

Total (mini 127) : 151

Quorum atteint

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteur de 6 voix)

Anne-Sophie RIGAULT

3 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)

Jean-Jacques MONPEYSSEN, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND.

34 représentants des communes, communes associées et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

André AUBERIC, Marcel BAGARD, Monique BALDUCHI, André BALANDREAU, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Jean-Marc BOUVIER, Philippe CAHN, Marie-Claire CARTAGENA suppléante, Michel COUBAT, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Jean-Claude DEYDIER, Guy FAURE, José FERNANDES, Evelyne GAUTHIER, Didier GIREN, Christian GODART, Marc GUERIN, Laurent HARO, Dimitri JOLY, Dominique JOUVE, Marie-Hélène LEROY, Patrick LIEVAUX, Henriette MARTINEZ, Patrick MEGE, Marie-Pierre MONIER, Christiane NICOLAS suppléante, Jacques NIVON, Éric RICHARD, Jacques RODARI, Marc ROLLET suppléant, Didier ROUSSELLE, Geneviève VEUX suppléante.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Pierre Yves BOCHATON et Dominique GUEYTTE à André AUBERIC, Rosy FERRIGNO et Eliane BARREILLE à Marcel BAGARD, Mounir AARAB et Claude AURIAS à Christian BARTHEYE, Alain D'HEILLY à Sébastien BERNARD, Caroline YAFFEE et Béatrice ALLIROL à Michel COUBAT, Olivier CADIER et Jean-Marc AUDERGON à Guy FAURE, Didier-Claude BLANC et Ghislaine SAVIN à José FERNANDES, Jeannie DENIEAULT et Jean SCHÜLER à Evelyne GAUTHIER, Stéphane CLOSSE à Didier GIREN, Gérard TENOUX et Françoise PINET à Christian GODART, André GILLES et Marlène MOURIER à Laurent HARO, Sylvie LAMBERT et Hélène LAMBERT à Marie-Hélène LEROY, Marie-Pierre MOUTON et Corinne MOULIN à Henriette MARTINEZ, Viviane COURBET et Pierre SCHIAZZA (le Saix) à Marie-Pierre MONIER, Abel RIXTE à Jean-Jacques MONPEYSSEN, Dominique MALLIE et Gérard COUPON à Jacques NIVON, Jean GARCIA et Claude THOMAS à Éric RICHARD, Catherine NESTEROVITCH et Valéry LIOTAUD à Jacques RODARI, Jean Marc ARCHAMBAULT et Pierre SCHIAZZA (CCBD) à Michel ROLLAND, Pierre COMBES à Didier ROUSSELLE.

Délégués excusés

Claude BAS, Hugues BENEYTON, Françoise CASALINO, Fabienne DARINI, Roger DIDIER, Damien DURANCEAU, Chantal EYMEOD, Bruno LAGIER, Anne LORNE, Bernard MATHIEU, Franck MUCKE, Jean-Marc PELACUER, Claude PIGAGLIO, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT.

Invités excusés

Bernard ROUDIL - Sous-préfet de Nyons

Participaient également à la réunion :

Viviane JOTTAY suppléante

Christophe BONAL (DDT 26), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme), Sébastien NINON (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur), Frédéric GIRARD (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes)

Madame Pascale ROCHAS est nommée secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative – Reprise des résultats du Syndicat mixte de préfiguration d'un Parc naturel régional et d'aménagement des Baronnies provençales suite à sa liquidation

La Présidente expose :

Le Syndicat Mixte de Préfiguration d'un Parc naturel régional et d'Aménagement des Baronnies Provençal (SMBP) a été dissout par arrêté préfectoral du 6 juillet 2016.

Les écritures comptables de liquidation ont été réalisées par les Trésoreries de Nyons et de Buis-les-Baronnies.

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales doit prendre une Délibération Modificative (DM) afin d'intégrer les résultats du Syndicat mixte de préfiguration dans sa comptabilité.

Il s'agit de reprendre un résultat de fonctionnement excédentaire de 240 670,73 € et un solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de 12 832,04 €.

Il est proposé d'affecter ces résultats pour les dépenses suivantes en section d'investissement :

- ◆ Maison des Baronnies provençales : 150 000 €
- ◆ Signalétique et programme d'actions Espace Valléen 2017 / 2020 : 90 670,73 €
- ◆ Equipements informatiques et réseaux : 12 832,04

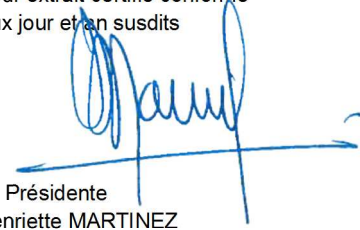
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** d'intégrer les résultats du SMBP dans le Budget Principal du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R002 : Résultat de fonctionnement exceptionnel reporté				240 670.73 €
D-023 : Virement à la section d'investissement		240 670.73 €		
R-6419 : Remboursement sur rémunération du personnel			85 000.00 €	
R-7472 : Participation statutaire Régions				85 000.00 €
Total Fonctionnement	0.00 €	240 670.73 €	85 000.00 €	325 670.73 €
INVESTISSEMENT				
R-001 : Solde d'investissement exceptionnel reporté				12 832.04 €
R-021 : Virement de la section de fonctionnement				240 670.73 €
D-2088 : Autres immobilisations		90 670.73 €		
D-2183 : Matériel de bureau et informatique		12 832.04 €		
D-2183 : Constructions		150 000.00 €		
D-458101 : Actions Parc		90 670.73 €		
R-458201 : Actions Parc		90 670.73 €		
Total Investissement	0.00 €	344 173.50 €	0.00 €	344 173.50 €
TOTAL GENERAL		584 844.23 €		584 844.23 €

- **Donne** tous pouvoir à la Présidente pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



La Présidente
Henriette MARTINEZ